

Ce document présente un résumé de la Politique de Meilleure Exécution et de Traitement des Ordres des Clients applicable aux entités de Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale dans l'Espace Economique Européen. Avant d'entreprendre tout ordre en votre nom, il est important que vous compreniez comment nous exécuterons ces transactions. Si vous souhaitez discuter de l'application de la Meilleure Exécution à vos transactions, veuillez contacter votre interlocuteur Société Générale habituel.

1 Objet de cette Politique

Le présent document (Politique) fournit aux clients des informations sur les modalités de traitement des ordres et la qualité de l'exécution que Société Générale (nous) a fourni, conformément à la Directive révisée 2014/65/UE concernant les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF II ») et met en œuvre les mesures telles que transposées dans les lois nationales et Règlements (MiF II).

Cette Politique s'applique à tous les clients catégorisés par Société Générale comme Clients Particuliers, pour les opérations sur instruments financiers.

2 Qu'est-ce que la Meilleure Exécution ?

MiF II exige que nous prenions toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les clients professionnels (Clients Professionnels) et les clients particuliers (Clients Particuliers) au sens de l'Annexe II de MiF II, lors de l'exécution d'ordres (ou de la réception et de la transmission d'ordres à un tiers) en leur nom à l'égard des instruments financiers tels que définis à la Section C, Annexe I MiF II, (Instruments financiers) (Meilleure Exécution), de prendre en compte des facteurs d'exécution tels que le prix, les coûts, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature ou toute autre considération pertinente à l'exécution d'un ordre (Facteurs d'exécution).

La qualité de l'exécution ne signifie pas que nous pouvons garantir que le meilleur prix soit obtenu pour chaque ordre de client. Cependant, nous veillerons à agir dans la mesure du possible, dans le meilleur intérêt de nos clients.

3 Notre approche concernant les Clients Particuliers

1.1 Champ d'application

Nous considérons que nous devons toujours la Meilleure Exécution aux Clients Particuliers.

1.2 Facteurs d'Exécution

Dans notre offre de Meilleure Exécution, nous prenons en compte les Facteurs d'Exécution suivants :

- le prix;
- les frais payables par le client à la suite de l'exécution;
- la rapidité de l'exécution;
- la probabilité de l'exécution;
- la taille et la nature de l'ordre;
- l'éventuel impact sur le marché;
- les risques liés à l'exécution;
- la nature du marché pour l'instrument financier, et ;
- toute autre considération jugée pertinente pour l'exécution de l'ordre.

1.3 Critères d'exécution pour les Clients Particuliers

Les Facteurs d'Exécution n'ont pas été répertoriés dans un ordre de priorité particulier. Afin de déterminer l'importance relative des Facteurs d'Exécution, nous prenons en compte les caractéristiques suivantes :

- le client, y compris la catégorisation du client en tant que particulier ou professionnel ;
- l'ordre du client, y compris si l'ordre implique une opération de financement sur titres (SFT);
- les Instruments Financiers faisant l'objet de l'ordre du client;
- les Plates-formes d'Exécution¹ sur lesquelles l'ordre du client peut être dirigé; et
- tout autre critère que nous considérons pertinent.

Notre offre de Meilleure Exécution pour les Clients Particuliers sera déterminée principalement en termes de prix total, représentant le prix de l'Instrument Financier concerné et les coûts liés à l'exécution (Prix Total).

Le Prix Total inclut toutes les dépenses engagées qui sont directement liées à l'exécution de l'ordre (telles que les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement et tous les autres frais payés éventuellement à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre).

4 Les Plates-formes d'Exécution que nous utilisons

Nous utilisons un certain nombre de plates-formes d'exécution pour exécuter des ordres pour le compte de clients. Les Plates-formes d'Exécutions sont les marchés réglementés (RMs), les Systèmes de Négociation Multilatérale (MTFs), les Systèmes Organisés de Négociations (OTFs), les Internalisateurs Systématiques, les teneurs de marché, les autres fournisseurs de liquidité et les entités de pays tiers qui remplissent des fonctions similaires (ensemble les Plates-formes d'Exécution). Les RM, les MTF et les OTF sont appelés Plates-formes de Négociation.

Une liste des Plates-formes d'Exécution auxquelles nous accordons une confiance significative dans le respect de nos obligations de Meilleure Exécution (selon la Classe d'Actifs, la classification du client et si la transaction est une opération de financement sur titres) est disponible à l'adresse suivante :

<https://cib.societegenerale.com/en/who-are/compliance-regulatory/market-regulation/mifid/>

Cette liste peut faire l'objet de modification.

5 Surveillance et Gouvernance

Nous avons mis en place un cadre de gouvernance pour surveiller, de façon continue, l'efficacité des dispositions décrites dans la présente politique. En ce qui concerne notre service d'investissement² d'exécution d'ordre pour le compte du client, nous avons un comité dédié qui, en utilisant un fournisseur de données de marché indépendant, effectue une analyse post-trade. Le comité évalue les résultats obtenus pour les clients par rapport au niveau des prix disponibles sur les marchés pertinents.

¹ Tel que défini à la Section 4 de cette Politique.

² Tel que défini à l'Annexe I, section A de la Directive MiF II.

Pour l'exécution d'une activité basée sur les prix, afin de vérifier la justesse du prix des transactions exécutées, nous comparerons nos prix proposés aux prix de référence externes (lorsqu'ils sont disponibles) ou internes. Dans le cadre de cette analyse, nous examinerons les prix de plusieurs sources (par exemple, les Courtiers, les Plates-formes de Négociation).

Si des défaillances potentielles sont détectées dans nos accords, nous prendrons des mesures pour nous assurer qu'elles soient corrigées le plus rapidement possible.